



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## UGAP

Question écrite n° 17241

### Texte de la question

M. Pierre Forgues attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation de l'UGAP (Union des groupements d'achats publics). L'UGAP, établissement public industriel et commercial depuis 1985, a pour mission l'achat et la cession de produits et de services destinés aux personnes publiques et aux organismes de statut privé assurant une mission de service public, et d'apporter à ces personnes et organismes l'assistance technique dont ils peuvent avoir besoin en matière d'équipement et d'approvisionnement. Cette entreprise est soumise au code des marchés public. Suite au durcissement des règles d'attribution des marchés publics et à la mise en examen pour délit de favoritisme de deux membres du conseil de direction, cet établissement connaît de sérieuses difficultés. Il lui demande en conséquence quelles mesures il entend prendre pour assurer la pérennité de l'UGAP et la pérennité des emplois dans cet établissement.

### Texte de la réponse

Une procédure judiciaire en cours, concernant les achats de la direction des constructions navales à Toulon, a conduit à mettre en cause la régularité des procédures de passation de certains marchés de l'UGAP. Dès décembre dernier, le Gouvernement a demandé à l'Union, d'une part, la cessation immédiate de la passation de marchés selon des procédures susceptibles d'être critiquables au regard du code des marchés publics auquel cet établissement est soumis par son décret statutaire, d'autre part, la passation aussi rapide que possible de nouveaux marchés pour assurer l'approvisionnement des administrations et collectivités qui ont recours à ses services. L'Etat attend que l'UGAP, qui restera un établissement public, continue d'offrir, dans le plus strict respect des règles de droit, le meilleur service aux acheteurs publics. Un nouveau président, M. Olivier Bailly, vient d'être nommé et a pour mission d'élaborer rapidement, dans la concertation sociale et la transparence, un plan stratégique répondant à cet objectif et visant à créer les conditions d'une relance de l'activité afin de préserver au mieux l'emploi.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Forgues](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17241

**Rubrique :** Marchés publics

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 juillet 1998, page 3950

**Réponse publiée le :** 17 août 1998, page 4588